

**Olivier Dard et Daniel Lefeuvre (dir.), *L'Europe face à son passé colonial*, Paris, Riveneuve, coll. « Actes académiques », 2009, 391 p.**

**Amaury Lorin**

Un projet de loi visant à criminaliser le colonialisme français en Algérie (1830-1962) vient d'être déposé auprès de la chambre basse du Parlement algérien<sup>1</sup>. En vertu de celle-ci, les responsables de crimes coloniaux définis au regard du droit international pourraient désormais être justiciables non seulement sur le sol algérien mais aussi devant des tribunaux internationaux. Signé par 125 députés algériens issus de l'Alliance présidentielle et constitué d'une vingtaine d'articles, le texte insiste sur la nécessité d'exiger de la France la présentation d'excuses officielles à l'Algérie et l'indemnisation des victimes de 132 années de colonisation. Aux historiens français qui, avant le « moment 2005<sup>2</sup> », tenaient encore l'histoire coloniale pour dépourvue d'avenir, l'ouvrage *L'Europe face à son passé colonial* récemment dirigé par Olivier Dard et Daniel Lefeuvre dans la collection « Actes académiques » des éditions Riveneuve apporte – s'il en était besoin – une preuve supplémentaire de la vitalité scientifique de ce champ d'études stratégique, nourrie par l'acuité d'une mémoire qui est loin d'être apaisée.

Peut-on finalement, en 2010, traiter la colonisation comme « une page d'histoire parmi d'autres » ou bien doit-on – nécessairement – l'expier comme un péché ? Loin d'être un objet froid de la recherche historique, le passé colonial suscite aujourd'hui une véritable « guerre des mémoires » en Europe selon l'expression de Benjamin Stora<sup>3</sup>, expression d'une urgente demande sociale, ajoutent certains. Une guerre dans laquelle, bien souvent, l'historien peine à se reconnaître, tant les règles de sa discipline sont mises à mal, dès lors que cette histoire-procès est mise au service de calculs idéologiques, politiques ou, plus immédiatement, médiatiques. Quoi qu'il en soit, l'historiographie de la colonisation et de la décolonisation n'est plus, en 2010, ce chantier historiographique marginal, cette « histoire d'un éloignement », pour reprendre le titre d'un article publié – avec quelques raisons – en 1992 par Daniel Rivet, historien du Maroc de Lyautey<sup>4</sup>.

Dix-huit ans plus tard, le comparatisme – entre les empires coloniaux européens comme à l'intérieur de ces derniers, dans un sens que nous nous efforçons de promouvoir<sup>5</sup> – apparaît bien comme la solution la plus féconde pour sortir des

---

<sup>1</sup> « Alger veut criminaliser le colonialisme français », *Nouvelobs.com*, 7 février 2010.

<sup>2</sup> L'article 4 de la loi du 23 février 2005, saluant « le rôle positif de la présence française outre-mer », fut finalement abrogé – après onze mois de polémiques – le 31 janvier 2006. Depuis, le débat fait rage autour de ces questions.

<sup>3</sup> Benjamin Stora, *La Guerre des mémoires : la France face à son passé colonial*, La Tour d'Aigues, L'Aube, 2007.

<sup>4</sup> Daniel Rivet, « Le fait colonial et nous : histoire d'un éloignement », *Vingtième siècle*, n°33, mars 1992, p. 127-138.

<sup>5</sup> « Histoire des colonisations européennes (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) : sociétés, cultures, politiques », groupe de recherche mensuel du Centre d'histoire de Sciences Po.

impasses nationales – souvent plus politiciennes que véritablement scientifiques – opposant, sur un mode binaire aussi manichéen que réducteur les « aspects positifs<sup>6</sup> » aux « aspects négatifs<sup>7</sup> » de la colonisation, dressant les tenants contre les adversaires de la « repentance<sup>7</sup> » dans des postures dialectiques parfois stériles. Ainsi, il suffit de porter le regard au-delà de nos frontières pour se convaincre que le débat est loin d'être uniquement franco-français : au nom du gouvernement italien, Silvio Berlusconi a, le 30 août 2008, fait officiellement acte de repentance pour la colonisation de la Libye (colonie italienne de 1911 à 1943), initiative assortie d'un engagement à lui verser 5 milliards de dollars sur les vingt-cinq prochaines années au titre de dédommagements (Giorgio Rochat, « Le colonialisme italien, un passé oublié », p. 149-156), alors que l'emploi de gaz contre la résistance éthiopienne continue d'entretenir une vive controverse (Nicola Labanca, « Le gaz de Mussolini en Éthiopie (1935-1936) : un (le seul ?) débat italien sur le passé colonial (1995-1996) », p. 157-167). En Belgique, les polémiques sont récurrentes autour de Léopold II, « roi génocidaire » au Congo, depuis la diffusion du film documentaire très controversé *Le Roi blanc, le caoutchouc rouge, la mort noire* (Étienne Deschamps, « La présence belge au Congo (1885-1960) : une historiographie en chantier », p. 97-115). Par ailleurs, l'exemple japonais nous rappelle que le débat n'est pas seulement européen (Arnaud Nanta, « Le Japon face à son passé colonial », p. 129-146).

Dès lors, comprendre le poids et les héritages du passé colonial dans notre pays rend nécessaire une histoire comparée des sociétés européennes vis-à-vis d'un destin impérial né dans le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle et qui s'est effondré un siècle plus tard, au moment où le projet européen prenait véritablement corps. Croiser les regards, confronter les histoires nationales, interroger les mémoires – ou certains segments saillants de celles-ci – propres à chacun des pays concernés, disséquer la manière dont elles se sont construites et analyser leurs fonctions sociales et politiques, telles sont les ambitions – et non les moindres – de *L'Europe face à son passé colonial*, qui s'efforce aussi de dégager des éléments de transversalité de ce passé partagé, autant que faire se peut. Avec pour objectif louable de mieux saisir, finalement, dans les débats sur ce passé le plus souvent passionnés, ce qui, d'une part, est spécifique à notre pays et ce qui, d'autre part, relève d'une expérience commune aux puissances impériales. L'ouvrage propose ainsi, en cinq parties – « La France et ses passés coloniaux », p. 11-82 ; « Les confrontations engagées », p. 83-146 ; « Oublis ou résurgences ? », p. 147-250 ; « Circulations, représentations, transferts », p. 251-315 ; et « Points chauds », p. 317-377 –, la confrontation d'études de cas, dûment circonstanciées dans le temps et dans l'espace<sup>8</sup>, seule à même d'embrasser la diversité des situations coloniales.

Le grand mérite de l'approche comparative proposée par *L'Europe face à son passé colonial* est de montrer que toutes les anciennes puissances coloniales sont confrontées à ce passé, le Japon ne faisant pas exception. Il en est de même, d'ailleurs, des sociétés anciennement colonisées. Au terme de cette heureuse mise en

<sup>6</sup> En particulier Marc Michel, *Essai sur la colonisation positive*, Paris, Perrin, 2009.

<sup>7</sup> En particulier Daniel Lefeuvre, *Pour en finir avec la repentance*, Paris, Flammarion, 2006, rééd. coll. « Champs actuel », Flammarion, 2008.

<sup>8</sup> Sur les avantages scientifiques éprouvés, selon nous, de cette méthode, nous renverrons à Amaury Lorin, « Pour une histoire coloniale, circonstanciée », *H-France Review*, vol. 6, n°54, mai 2006 ; et Amaury Lorin, « Pour une histoire coloniale, nuancée », *Outre-mers, revue d'histoire*, n°366-367, à paraître en juin 2010.

perspective, le lecteur français se trouvera d'autant plus utilement éclairé que le passé colonial ne devrait pas disparaître de sitôt de l'actualité française. Il revient, dans ces conditions, aux historiens d'engager les principes et les pratiques consacrés de leur discipline, « afin », conclut Daniel Lefeuvre dans un final et bienvenu « Retour sur quelques règles de la science historique » (p. 374-377), « qu'un savoir frelaté ne se substitue pas aux connaissances accumulées depuis plusieurs décennies et que de nouvelles recherches savantes ne cessent d'enrichir ».